

Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950)

Jean-Yves Marchal
Géographe

Comme point de départ, on peut choisir l'année 1900 ou 1910 selon l'intérêt que l'on veut bien porter aux statistiques pour traiter le sujet. Du fait que l'exposé s'appuie souvent sur les recensements et les chiffres intéressants les déplacements de population indiqués dans les archives administratives, la question vaut la peine d'être posée. L'AOF, décidée en principe depuis 1895, est organisée de 1902 à 1904 et la mise en place d'un cadre général de production de statistiques dans cette fédération remonte à 1909 (Gervais, 1997). En dépit de tout cela, nous choisissons l'année 1900, d'abord, par commodité, pour coller au début du siècle, et puis, aussi, parce qu'un premier dénombrement de population a lieu dès 1903 dans le cercle de Ouahigouya, que je vais prendre souvent en exemple : 1903, l'année où *l'ère d'exploitation pacifique des territoires occupés commence* explique l'administrateur de l'époque (Tauxier, 1917). Cette unité administrative, aujourd'hui province du Burkina Faso, a relevé successivement de la Sénégal-Niger (1902-1904), du Haut Sénégal-Niger (1905-1918), de la Haute-Volta (1919-1932), du Soudan, actuel Mali (1933-1947) puis, depuis 1948 et à nouveau, de la Haute-Volta, appelée Burkina Faso depuis 1983. Voilà que nous entrons dans le vif du sujet, c'est-à-dire les territoires et les frontières.

Maintenant, prendre l'année 1950 comme date butoir de l'exposé c'est, comme pour l'année 1900, vouloir faire un compte rond. En 1947, la colonie de la Haute-Volta est reconstituée.

Regard jeté sur l'AOF

Pourquoi intervenir sur le sujet « migrations forcées » et « réfugiés », alors qu'il s'agit de raconter l'histoire des déportés et déserteurs de l'Afrique de l'Ouest ? Parce qu'il me semble qu'il y a un lien entre les camps de réfugiés d'aujourd'hui et ceux des fuyards d'hier. J'introduis donc, à propos d'une partie de l'Afrique de l'Ouest, un rappel historique concernant la première moitié du XX^e siècle, un rappel chargé des mots : recensement, impôt, recrutement, réquisition, auxquels répondent ceux de transfuges ou déserteurs. Le mot réfugié n'est jamais utilisé, mais l'on emploie le mot refuge pour dénommer le lieu où les déserteurs se réfugient. Tels sont les appellations qui ponctuent les rapports des administrateurs en charge des colonies du Soudan, du Niger, de la Haute-Volta et de la Côte-d'Ivoire. J'ajoute que, de 1932 à 1947, on parle, d'une part, d'une Haute Côte-d'Ivoire pour désigner la majeure partie de l'ancienne Haute-Volta (1919-32) alors dissoute et, d'autre part, de la Basse-Côte, pour ce qui concerne l'actuelle Côte-d'Ivoire.

Administration forte et limites fixées

Dans cet ensemble territorial, je propose un reportage sur le Moogo, ou pays mossi de Haute-Volta, notamment sur son secteur nord appelé, selon les années, cercle ou subdivision de Ouahigouya. Les Mossi, eux, l'appellent Yatênga.

Le reportage déborde, au nord-est, sur le cercle ou subdivision de Djibo qui, pour les Fulbe (Peul) et Kurumba (Fulse) qui y habitent s'appelle Djelgodji ; au sud-ouest, sur le cercle ou subdivision de Tougan, ou encore Samorodougou habité par les Samo et, plus au sud-ouest, en pays bwaba ou bwa, le long de la Volta Noire (Mou Houn), sur le cercle de Dédougou. Je propose, aussi, un déplacement, en direction du sud, pour atteindre les cercles ou subdivisions de Garango, Tenkodogo et Zabré, traversés par les Volta Rouge (Nazinon) et Blanche (Nakambe), pas loin de la frontière avec la Gold Coast, actuel Ghana. Et, enfin, je parle de l'Office du Niger (Soudan), en avançant vers le nord-ouest, jusqu'à Ségou, sur une distance de 400 km à partir de Ouahigouya.

Au-delà de ces régions de la boucle du Niger, j'effectue quelques reconnaissances en Côte-d'Ivoire (ou Basse-Côte pour les années 1932-47), jusqu'à parvenir au contact savane-forêt, puis à la forêt et à la frange littorale, à plus de 1000 km au sud du pays mossi.

Si j'indique ces directions et précise ces lieux, c'est afin que le lecteur puisse disposer des repères nécessaires à la compréhension des déplacements de dizaines de milliers de personnes, hommes, femmes et enfants, recrutés de force ou déserteurs. Ceci dans la période 1900-1950, ceci dans une Haute-Volta découpée en une douzaine de circonscriptions. Là, il se passe quelque chose, puisque c'est de là que l'on part contraint ou forcé.

Si, comme l'écrit A. Londres (1929, réédition 1994 : 29-30) : « Vingt millions de Noirs, sujets français dans deux empires, l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF) sont recensés, soit seize millions de sujets en AOF contre quatre en AEF (...) et qu'il soit dénombré huit colonies en AOF : Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Soudan, Niger, plus le Togo administré par la France sous mandat de la Société des Nations (Genève) depuis 1918, et quatre autres en AEF : Gabon, Moyen-Congo, Oubangui Chari, Tchad (...) alors, les colonies françaises vont de l'Atlantique au lac Tchad, pour la largeur et, du Sahara au golfe de Guinée, pour la hauteur. C'est un territoire de cinq millions de kilomètres carrés. (...) Il y a de quoi se promener. »

Lorsque commence notre reportage, au début des années 1900, la Haute-Volta détient un potentiel d'environ trois millions d'habitants. Le Burkina Faso d'aujourd'hui compte huit millions d'habitants. Dans l'ensemble de l'AOF d'alors, trois millions d'habitants, c'est exceptionnel dans un petit territoire, d'autant plus que deux millions sont concentrés au centre de la colonie, avec des densités rurales estimées entre 20, 35, voire 50 hab./km² (Marc, 1909). Et c'est pourquoi, dans le Moogo – quelle que soit l'appellation donnée par la suite, il s'agit toujours du centre relativement bien peuplé de la Haute-Volta – le verbe recenser a toujours été lié à celui d'administrer.

Mieux que recensement, utilisons dénombrement souvent à la va-vite, en regroupant les familles de tel ou tel village, puisqu'il n'y eut pas, avant 1947, de souci statistique strict. Dans le centre de la Haute-Volta, dès le début de la colonie, le dénombrement des habitants

devient prioritaire, car en dépendent l'équilibre budgétaire de la colonie (impôt de capitation) et la mobilisation des sujets pour les prestations de travail et les recrutements militaires. En conséquence, les habitants tentent d'échapper aux dénombrements et réquisitions, en passant d'une circonscription à l'autre, selon la poigne de l'administrateur du moment, mais aussi, en passant d'une colonie à l'autre, selon les avantages comparés de part et d'autre de la frontière. Ce qui fait que, dès la mise en place des colonies au sein de l'AOF, il y eut des mouvements de population « volontaires » (?) ayant pour aboutissement l'établissement de nouveaux villages (des camps de réfugiés ?) de l'autre côté des limites où s'exerçait une autorité trop forte.

Mises à part de rares exceptions intéressant quelques dizaines de kilomètres linéaires, le découpage administratif entre les unités d'une même colonie, ainsi qu'entre colonies voisines de la fédération de l'AOF, voire entre territoires français et étrangers (Togo allemand jusqu'en 1918 et Gold Coast anglaise) reste ferme. Passer d'un cercle à l'autre, d'une colonie à l'autre, c'est changer d'administrateur (bon ou mauvais, selon le jugement des habitants) et, par conséquent, de statut. De ce fait, les recensés en un lieu peuvent disparaître pour s'évanouir de l'autre côté des limites du territoire où ils ont été recensés. Le passage se fait souvent avec la complicité des chefs autochtones situés de l'autre côté. Par exemple, en quittant Ouahigouya, on bénéficie de l'appui des chefs peul, samo ou bwaba selon la direction de fuite que l'on prend : *J'accuse le chef peul du canton de Baraboulé (Djibo) d'attirer les populations du cercle en ne les déclarant ni pour l'impôt, ni pour le recrutement, ni pour les prestations* (Ouahigouya, 1932). Pour celui qui passe la limite, c'est une liberté offerte pour quelques années, de cinq à dix ans, le temps d'être découvert, puni, ramené à son chef de village, ou bien encore déporté pour l'exemple, après un stage en prison.

Il existe aussi, à l'intérieur d'une même circonscription des limites plus floues, que l'autorité ne franchit que rarement. Il s'agit de celles du couvert arboré dense des vallées des Volta, au sud, et de la strate arbustive, au nord. Dans ces formations végétales denses, difficilement pénétrables, ceux qui veulent fuir se cachent à condition d'y trouver les points d'eau indispensables à la survie. L'administration, implacable dans sa volonté de recenser, les retrouve tôt ou tard.

Mais pourquoi donc désertier, se cacher, se réfugier ?

La règle du jeu

La règle du jeu en AOF comme en AEF est la suivante. Il existe un gouverneur général. Pour l'AOF, ce gouverneur réside à Dakar. En dessous, pour chaque colonie, apparaît le gouverneur de la colonie ou lieutenant-gouverneur. Ce dernier est responsable des administrateurs des cercles qui compartimentent sa propre colonie. Chaque administrateur de cercle, appelé commandant, est la cheville ouvrière du système, au sens où il exécute les ordres venus d'en haut. Mais c'est lui aussi qui, observateur de terrain, fait remonter l'information en haut lieu. Coincé entre le marteau et l'enclume, il est tout de même le « dieu de la brousse » (Ki Zerbo, 1972) et légifère en maître dans sa circonscription.

Comme, à compter de 1920, le principe admis est que chaque colonie participe au développement de la fédération et couvre les frais de son administration – les soldes des fonctionnaires ne seront payées par le ministère des Colonies qu'en 1945 ; la métropole ne subventionnant pas les colonies tandis que celles-ci, en revanche, alimentent une caisse de réserve à Dakar pour les grands travaux : chemins de fer, ponts, ports, districts irrigués – chaque cercle de l'AOF vit, quant à lui, de ses propres recettes pour payer ses fonctionnaires et aménager les infrastructures du lieu : principalement, les bâtiments de l'administration, les lotissements du chef-lieu et les pistes qui en divergent, avec les ponts et radiers indispensables aux bonnes communications.

C'est ainsi qu'en Haute-Volta, toutes les dépenses tombent sur la tête des habitants qui, d'une part, paient l'impôt de capitation dont le taux est fixé arbitrairement chaque année par les commandants de cercle et, d'autre part, doivent répondre aux réquisitions, pour l'entretien des routes et bâtiments publics, celles des cultures obligatoires et, enfin, pour les recrutements de l'armée et la mise en valeur des colonies voisines : la Côte-d'Ivoire et le Soudan, principalement. Dans de telles circonstances, on comprend qu'il soit fondamental de dénombrer les imposables pour l'impôt et les prestations. Et aussi fondamental de considérer les fuites de population de part et d'autre des limites de circonscription.

Voilà que l'essentiel est dit et que je peux commencer le reportage en m'appuyant sur les documents d'archives (Marchal, 1980).

■ Une économie de survie incomprise

Lorsque le Moogo, ou pays mossi, est englobé dans les territoires français, la société rurale qui l'habite est fragile, périodiquement ébranlée par des crises de subsistance ; ce que le colonisateur ne voit pas. Au contraire, induit en erreur par la densité de population élevée qu'il observe, il se méprend sur les capacités de production de la région, assimilant abusivement population nombreuse et abondance de biens (Marchal, 1986).

Il ne manquait pourtant pas de témoignages sur les disettes et famines. Les densités de population, proches de 50 hab./km² (Marc, 1909), cachaient mal une situation de déséquilibre entre la production et les besoins. Mais l'administration coloniale pense pouvoir enrayer les crises alimentaires en forçant les habitants à accroître la production agricole.

Elle ne parvient pas à résoudre le problème des disettes saisonnières : 1908, 50 000 morts autour de Ouagadougou (Prost, 1975) ; 1915, 57 000 personnes mortes de faim sur 215 000 habitants recensés à Ouahigouya (Tauxier, 1917). Au contraire, son action provoque des effets contraires à ceux qu'elle souhaite. L'extension des champs vivriers qu'elle suscite, les cultures d'exportation qu'elle introduit et l'impôt de capitation dont elle élève le taux chaque année désorganisent la production des villages.

Alors, elle s'oriente vers une politique d'émigration après avoir constaté un peu tard que les villages moose, ferments de colonisation agricole, alimentaient d'autant plus vite les espaces de solitude et aires de refuge situés en bordure du Moogo que son régime de contrainte se faisait plus dur.

Production accrue, émigration amplifiée

L'administration impose une politique : produire plus, vite et bien, à la fois des céréales, pour remplir les greniers (certains appelés « de réserve »), et du coton et de l'arachide, pour le commerce et le paiement de l'impôt. Cette politique suscite des réponses variées qui ont pour aboutissement, tôt ou tard, la fuite vers les aires de refuge, pour échapper aux réquisitions.

Après la création de la Haute-Volta (mars 1919), le gouverneur Hessling lance le développement économique de la colonie. Pendant les huit années de son gouvernorat (1919-27), il persuade ses commandants de cercle que leur territoire doit exporter du coton. Cependant et malgré les contraintes infligées, cette tentative de développement « autocentré » ne réussit pas à faire de la Haute-Volta un territoire « viable », ce qui explique son démembrement en 1932.

Malgré l'échec de cette politique cotonnière, l'autorité poursuit l'extension des surfaces cultivées. En conséquence, les départs vers les brousses peu contrôlées s'accroissent : « À l'encontre de l'avis des chefs qui voient (dans les départs effectués sans autorisation) uniquement une manifestation de l'esprit d'indiscipline de leurs ressortissants, j'estime que la véritable cause de ces mouvements réside (...) dans l'insuffisance des terrains de culture existant aux abords des villages actuels. Les inconvénients de cette situation ne pourront que s'accroître avec le développement des cultures industrielles » (Ouahigouya, rapport politique, 2^e trimestre 1937).

Les cultures obligatoires interviennent dans une conjoncture de déficit vivrier (cycles de sécheresse en 1925-26 et 1928-29, suivis d'invasions acridiennes en 1928-30) et déplaisent d'autant plus aux administrés qu'elles n'améliorent en rien leur condition matérielle. Le prix offert à l'achat du coton est trop bas ; les cultivateurs du Yatênga refusent de vendre (1928) ; des gardes-cercle sont postés sur les champs du cercle de Ouagadougou (Delavignette, 1932). Les régions du Moogo sont éprouvées : « la question de l'alimentation des populations est extrêmement angoissante » signale un rapport de 1929. Une turbulence migratoire s'ensuit.

Se cacher...

Puisque les habitants fuient leur village, la solution imaginée par les autorités est d'exercer des ponctions régulières sur les « multitudes noires » (Delavignette, 1946). La suppression de la colonie (1932) facilite cette politique. L'exceptionnelle concentration de population avait attiré les commissions d'enrôlement de l'armée dès 1910. Dans le courant des années 1930, elle allait être systématiquement exploitée au profit des chantiers et plantations de l'AOF.

Les coupeurs de bois de la Côte-d'Ivoire avaient recruté des manœuvres depuis 1919 mais c'est surtout à partir de 1922, avec l'ouverture des chantiers de chemin de fer, que la demande de main-d'œuvre se fait plus pressante. La crise alimentaire de 1928-32 est mise à profit. Un régime de contrainte s'instaure. Le gouverneur de la colonie, Arnaud, écrit en 1927 : « Une industrie nouvelle est née : c'est le trafic de manœuvres, engagés par des intermédiaires, transportés en Côte-d'Ivoire et cédés au plus offrant contre le versement d'une prime. Le commerce de bois d'acajou a ressuscité, dans une certaine mesure, le commerce du bois d'ébène » (cité par Lagardelle, 1947). Quelques années auparavant, le même gouverneur s'alarmait que l'émigration en Gold Coast affectait plusieurs milliers d'individus originaires des cercles de Fada N'Gurma, Tenkodogo, Ouahigouya et Ouagadougou. Il expliquait ce mouvement par le recrutement intensif de travailleurs en Haute-Volta et précisait qu'en Gold Coast, les Moose s'employaient dans les centres miniers et les cacaoyères ashanti *où les Noirs de Haute-Volta travaillent chez d'autres Noirs et à leur manière propre*. Le rapport d'un administrateur anglais (Cardinally, 1931, cité par Lagardelle, 1947) signale que, pendant toute la décennie 1921-1931, « on a constaté un courant régulier d'immigration dans le protectorat et la colonie de Gold Coast (...). L'augmentation est particulièrement remarquable le long de la frontière. Le district nord (Mamprusi) comprenait en 1921, 257 950 habitants. Dix ans plus tard, la population est estimée à 365 465 habitants, soit une augmentation de 41 % dans une région qui est presque surpeuplée » (*ibid.*).

Nombreux sont donc les Voltaïques, particulièrement les Moose, déplacés contre leur gré, qu'ils relèvent, après 1932, des cercles du Soudan ou de la Haute Côte-d'Ivoire. S'agissant de ceux du premier groupe, sachons que le cercle de Ouahigouya fournit à la Côte-d'Ivoire entre 500 et 900 manœuvres deux fois l'an jusqu'en 1932 et, à compter de cette date, autant à destination des chantiers de l'Office du Niger (Soudan). En année de disette, l'administration recrute davantage et, parallèlement, les fuyards sont plus nombreux à se cacher.

... et être découverts

Au-delà de la limite du cercle de Ouahigouya, par exemple, les « fuyards » de ce cercle créent de nouveaux établissements. À l'ouest, en pays samo, 34 établissements moose (10 000 personnes) sont

fondés entre 1917 et 1930. Il en va de même dans le Djelgodji et l'Aribinda, où une soixantaine de villages mossi (15 000 habitants) sont découverts au cours du recensement de 1938.

« Depuis quelque temps, les chefs mossi se plaignaient de ce que nombre de leurs administrés quittaient clandestinement leurs cantons d'origine pour aller s'installer sans bruit, avec leur famille, sur les territoires semi-désertiques qui s'étendent dans le sud des cantons peul du cercle (...). Ils ajoutaient que leurs départs n'avaient d'autres buts que de les soustraire aux diverses obligations qui leur incombaient et aux exigences administratives : paiement de l'impôt, travaux de prestations, recrutement et fournitures de travailleurs (...). Nous avons pu nous rendre compte de l'exactitude de ces informations. Depuis plusieurs lustres déjà, aucun représentant de l'administration n'avait visité la région et les gens y jouissaient de la plus douce des quiétudes, se souciant fort peu des diverses demandes de leurs chefs et n'y répondant même pas (...). Le recensement tant des gens que des animaux a été soigneusement fait (...); tous les villages ont été visités un à un (une soixantaine) et tous les indigènes clandestinement installés ont été renvoyés, avec leur famille, dans leurs cantons respectifs » (Ouahigouya, octobre 1930). « Toutefois, tous les indigènes sont revenus clandestinement se réinstaller dans la région même de laquelle ils avaient été éconduits » (Ouahigouya, rapport annuel, 1931).

Des mouvements semblables de « désertion » sont également observés au sud, en pays gurunsi et bissa. Dans les forêts qui bordent les rivières Volta Blanche et Rouge, le commandant de Garango découvre, en 1927, dix-huit établissements de fuyards, soit près de 2 000 habitants ayant disparu de huit cantons bissa de sa circonscription. Ils seront six mille quelques années plus tard (Lahuec, Marchal, 1979). Enfin, loin à l'ouest, le pays bwa accueille lui aussi des fuyards. En 1937, 700 Mossi sont dénombrés dans le cercle de Dédougou ; ils sont 1 500 deux ans plus tard et 5 000 en 1948 (Benoit, 1982).

Le leitmotiv de l'administration est le suivant : « On ne peut avoir de recrues que par la force. Le pourcentage de désertion est élevé (22 %) (...). En limite des cercles, ils vivent à l'abri, grâce à la distance éloignée du chef-lieu et peuvent aisément gagner la brousse aussitôt qu'une arrivée suspecte est signalée. La population des villages-abris les protège » (Ouahigouya, octobre 1937).

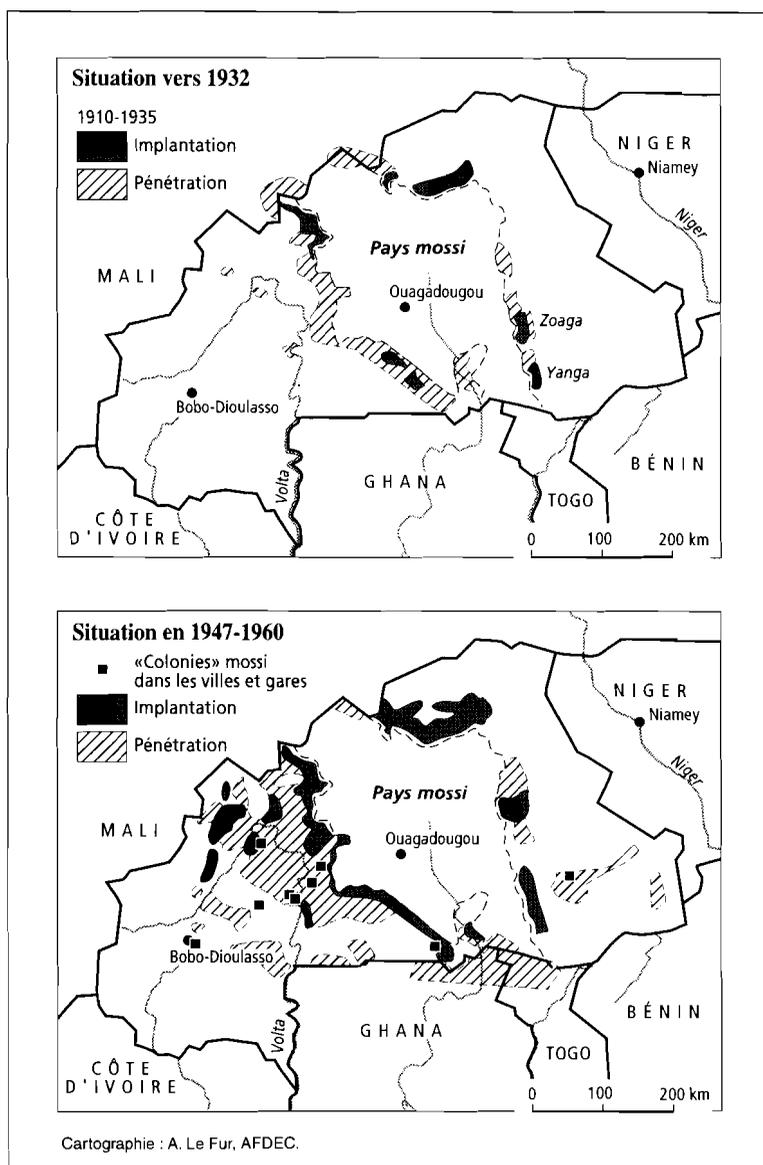


Figure 1
La genèse du champ migratoire mossi.

« Ils pénètrent dans le cercle de Bandiagara sous le seul prétexte que dans cette dernière circonscription, l'indigène est laissé tranquille au point de vue des diverses corvées administratives et qu'il n'est point poussé à intensifier les cultures, notamment le coton, comme dans le cercle de Ouahigouya. Ces seules découvertes indiquent surabondamment les nombreux départs qui doivent avoir lieu en empruntant les sentiers détournés pour s'esquiver à notre surveillance » (Ouahigouya, juin 1928).

« La visite fréquente de toute cette région jusqu'à présent négligée permettra de faire disparaître la réputation d'ailleurs méritée de lieu de refuge (...). J'ajouterai encore qu'une surveillance de toute la région limitrophe du pays mossi est nécessaire. Là, peu ou point de villages. Par contre, des isolés en masse (...). Là, ils se sentent en sécurité et à l'abri des atteintes de leurs chefs » (Ouahigouya, rapport annuel, 1930).

« Ces Mossi circulent entre les cercles de Kaya et de Dori selon leur fantaisie (...); ils vivent hors-la-loi dans le sud de l'Aribinda où ils échappent aux réquisitions pour le Chemin de fer de Côte-d'Ivoire (CFCI) » (Gouvernement de Haute-Volta, rapport confidentiel, septembre 1931).

Que ce soit pour échapper aux contraintes administratives ou aux disettes locales, les deux causes étant souvent associées, un glissement continu de population en direction des secteurs sous-administrés se manifeste à partir du centre bien peuplé de la Haute-Volta, soit le Moogo (figure 1). Reste à parler maintenant, outre des réquisitions sans trêve, d'une déportation organisée sur une dizaine d'années. Il s'agit de l'Office du Niger.

Le mythe d'un nouveau pays mossi

Le thème de la famine a été largement développé pour recruter les colons appelés à peupler les terres irriguées de l'Office du Niger. L'ingénieur Bélimé songe à prélever des cultivateurs dans le Nord-mossi. Il espère *qu'un minimum de 50 000 individus consentira à émigrer en 1937* (Herbart, 1939). Quelques années plus tard, le chiffre de 100 000 colons à recruter dans la région nord de la Haute-Volta sera avancé (Lagardelle, 1947). En fait, l'effectif total de population

en colonisation à l'Office du Niger, Mossi, Bambara, Minianka et Samo compris, n'atteindra que 15 000 habitants (1940) et 23 000 (1945), dont moins de 6 000 Mossi.

L'idée d'exploiter les terres inondées du delta intérieur du Niger remonte à 1927. Le coton serait la culture de rapport et le riz, celle de subsistance. En 1932, l'Office est créé et le premier périmètre irrigué est mis en service en 1935-36. Le recrutement de colons commence alors. En 1945, 5 564 Mossi sont installés dans seize villages. Les recrutements, forcés jusqu'en 1942, s'arrêtent en Haute-Volta en 1954.

Le but de cette entreprise de colonisation agricole tient du rêve géopolitique. Il s'agit de créer ex-nihilo un nouveau Moogo, prospère celui-là, avec l'accord de la hiérarchie des chefs moose. « Là-bas, l'administration paiera l'impôt pour vous, vous ne ferez plus de prestations (...). La machine travaillera pour vous » (Herbart, 1939). Toutefois, même avec la force, les « volontaires » ne se précipitent pas. « De longues années seront nécessaires pour préparer les esprits à des exodes massifs et, pour longtemps encore, il faut renoncer à procéder, ainsi que cela a été envisagé, au transfert de villages entiers » (Ouahigouya, 1^{er} trimestre 1938). Peu à peu, le rêve de créer un nouveau Moogo s'estompe, les recrutements à destination des casiers irrigués du Niger provoquent, dans les villages autour de Ouahigouya et de Kaya, les mêmes réactions que celles provoquées par les réquisitions de travailleurs pour les chantiers forestiers de la Basse-Côte : mouvements échappatoires vers les aires-refuges proches.

■ Il était une fois des réfugiés

Le 4 septembre 1947, la colonie de Haute-Volta est reconstituée, les prestations sont abolies et la libre circulation des personnes est autorisée. Une nouvelle situation se présente donc, favorable au retour des « déserteurs » partis vivre dans les aires-refuges. Toutefois, bien peu reviennent. Ce qui avait été « refuge » se transforme en village « ordinaire ». En 1972, j'ai recensé au nord-est de Ouahigouya, dans le cercle de Djibo, 61 villages mossi dont la moitié avait été créée

avant 1930 et l'autre, entre 1930 et 1950. Cette année-là, malgré la sécheresse et le reflux de population, ils étaient encore près de 39 000 habitants, soit 40% de la population du cercle. Le constat a été le même à Tougan, au sud-ouest de Ouahigouya. Là, j'ai recensé 48 établissements mossi, avec 25 000 habitants, dont 34 avaient été créés avant 1930. Ce qui veut dire que les aires-refuges des années 1910-1947 ont engendré des « camps » durables.

Il existe une frontière entre la Haute-Volta et la Gold Coast. Elle est fixée et ne change pas. De l'autre côté de cette frontière, plusieurs centaines de milliers de Voltaïques ont choisi de vivre entre 1910 et 1950. Le résultat de cette émigration reste d'actualité.

Entre les colonies françaises, il y a des frontières que l'on peut désigner comme autant de passoires pour ceux qui veulent changer de « camp ». Ils sont nombreux. Appelons-les « réfugiés ». Et ces frontières ne cernent pas les mêmes colonies selon l'époque. À cet égard, les années 1932-47 marquent une rupture dans le temps colonial de l'AOF et, en conséquence, les passages de « réfugiés » d'une colonie à l'autre se diversifient quant à leurs directions. Enfin, il y a des commandants de cercle qui changent d'affectation tous les trois ou quatre ans, les uns remplaçant les autres sans avoir, pour autant, la même manière d'administrer. Tout cela permet bien des mouvements de population. D'autant plus que les cercles du Mossi (Moogo), parce que bien peuplés, sont plus touchés par les directives autoritaires que leurs voisins de l'Est et de l'Ouest, puisque les densités de population décident de l'intensité des recrutements de main-d'œuvre.

Dénombrer ceux qui décident de s'extraire d'un cauchemar, soit les « réfugiés », mais cette appellation n'est jamais employée dans les documents d'archives analysés, est impossible. En revanche, le chiffre des recrutés de force est connu. Par exemple, uniquement à Ouahigouya et pour quelques années données en référence, le recrutement militaire intéresse : 910 recrues (1915), 650 (1916), 400 (1923), 535 (1924), 660 (1925), 750 (1926), 700 (1927), 860 (1928) ; les réquisitions pour les chantiers : 535 manœuvres (1924), 660 (1925), 400 (1926), 700 (1927), 860 (1928), pendant que les recrutements privés pour le Sénégal, le Soudan ou la Côte-d'Ivoire rassemblent : 310 travailleurs (1924), 200 (1925), 471 (1926), 680 (1927) (Archives de Ouahigouya). On peut assimiler ces recrutements à des déportations.

Certains (ou beaucoup ?) ne reviennent pas des camps de travail. « J'ai vu, en 1926, revenir au cercle de Ouagadougou quelques-uns de ces misérables qui avaient pu s'enfuir des chantiers (...). Si l'on avait voulu que le profit budgétaire fût la règle en Haute-Volta, alors le gouvernement eût été riche car il eût vendu ses Nègres au lieu de les donner. Et si l'on désirait que les gens du nord allassent dans le sud pour leur profit personnel, il n'y avait qu'à les laisser faire. Ils s'y fussent rendus d'eux-mêmes si le bruit ne s'était répandu, plus fort que les circulaires, qu'on trouvait, dans certains chantiers, non de l'argent mais des coups » (Delavignette, 1932).

Au bout du compte, mais il ne sera jamais fait en totalité, « En Haute-Volta, colonie de trois millions de paysans, le gouvernement général de l'AOF a levé 25 276 manœuvres de 1920 à 1924 pour les travaux du chemin de fer de Thiès-Niger, 42 930, de 1921 à 1930, pour le chemin de fer d'Abidjan à Ferkessedougou et il a laissé lever 16 545 manœuvres, de 1920 à 1930, pour les coupes de bois et les plantations de la Côte-d'Ivoire. En dix ans, 84 107 paysans ont dû servir loin de leur terre (...). Dans la colonie même, de 1927 à 1929, les chantiers administratifs en ont réquisitionné 42 313 et les chantiers commerciaux, 52 416 (...) » (chiffres officiels publiés à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931, Delavignette, 1946, p. 183). 300 000 se sont réfugiés en Gold-Coast.

Tentons un bref calcul à partir des données qui précèdent. Voilà près de 200 000 hommes (179 476) déplacés sous la contrainte en une dizaine d'années. En supposant que, dans ce lot, chaque homme ait été membre d'un ménage de cinq personnes au minimum, voilà un million d'habitants directement concernés par l'absence d'un proche, pour une durée de six mois en moyenne, à renouveler chaque année. Si nous ajoutons les 300 000 habitants (familles entières) établies en Gold Coast, c'est 1,3 million de personnes qui sont en relation de dépendance avec les migrations, soit plus du tiers de la population recensée à l'époque, sans compter les familles qui ont déserté leur village pour s'établir dans les aires de refuge, ici ou là, en Haute-Volta. À propos de celles-ci, nous avons dit que leur comptabilité était impossible. Toutefois, sur la base de ce que l'on sait du seul cercle de Ouahigouya dans les années 1920-30, soit l'installation en dissidence, hors des limites du cercle, de quelque 25 000 personnes, nous pouvons estimer la population réfugiée, au-delà des limites du Moogo

ou à l'intérieur de celui-ci (brousses et forêts des vallées des Volta) à quelque 500 000 personnes.

Donc, au total, voici évalué à 1,8 million de personnes, soit les deux tiers de la population recensée (1920), la part de ceux et celles qui ont participé aux déplacements de population ou subi directement les effets de ces derniers.

L'histoire du peuple mossi est faite de ses migrations, d'une part, des glissements de population, de proche en proche, que son système de production agricole génère depuis des siècles et, d'autre part, des déplacements multiples que la période coloniale a engendrés vers la basse Côte-d'Ivoire, le delta intérieur du fleuve Niger et tout l'ouest de ce qui s'appelle actuellement le Burkina Faso.

Bibliographie

- Bassolet (F.), 1968 —
Évolution de la Haute-Volta de 1898 à 1966, Imprimerie nationale, Ouagadougou, 133 p.
- Bélimé (E.), 1921 —
Les travaux du Niger, études et projets, E. Larose, Paris.
- Benoit (M.), 1982 —
Oiseaux de mil, les Mossi du Bwamu, Orstom, « Mémoires », Paris.
- Cambrézy (L.), 1996 —
En famille ou sans famille ? Les réfugiés d'Afrique de l'Est, Orstom, Nairobi, 17 p. miméo et 2 fig.
- CNRST, (s. d.) —
Archives du cercle de Ouahigouya, Service de documentation, Ouagadougou.
- D'Aquino (P.), 1996 —
« L'occupation de l'espace dans le Djelgodji », Orstom, *Cah. des Sci. hum.*, vol. 32, n° 2 : 311-333.
- Delavignette (R.), 1932 —
« Le dynamisme de l'A.O.F. : une nouvelle colonie d'Abidjan à Ouagadougou », *Bull. du Comité de l'Afrique française* : 528-532.
- Delavignette (R.), 1946 —
Service africain, Gallimard, « Problèmes et documents », Paris, 281 p.
- Gervais (R.), 1997 —
État colonial et savoir démographique en AOF, Montréal, 36 p. miméo.
- Hello (Gén.) —
La colonisation et la main-d'œuvre au Soudan et en Haute-Volta, Publication du Comité du Niger, s. l., s. d. (post 1920), 38 p., CNRST, Ouagadougou.
- Herbart (P.), 1939 —
Le chancre du Niger, NRF, Paris, 124 p.

- Hervouët (J.P.), 1990 —
Le mythe des vallées dépeuplées par l'onchocercose, *Cahiers de Géographie de la santé*, n° 18, université de Provence.
- Izard (M.), 1980 —
Les archives orales d'un royaume africain. Recherches sur la formation du Yatênga, université de Paris V, thèse d'État, 7 vol.
- Kl Zerbo (J.), 1972 —
Histoire de l'Afrique Noire, Hatier, Paris.
- Kohler (J.M.), Marchal (J-Y.) et Rémy (G.), 1971 —
Les colons mossi à l'Office du Niger : l'expérience de trente années de colonisation agricole dirigée, Orstom, Paris, 142 p.
- Lagardelle (H.), 1947 —
Exodes et migrations de Haute Côte-d'Ivoire en Gold Coast (1919-1947), s.l., CNRST, Ouagadougou, 97 p. multigr.
- Lahuc (J.P.) et Marchal (J-Y.), 1979 —
Mobilité du peuplement bisssa et mossi, Orstom, « Travaux et documents » n° 103, Paris.
- Londres (A.), 1929, réédition 1994 —
Terre d'ébène, Le serpent à plumes, Paris, 263 p.
- Marc (L.F.), 1909 —
Le pays mossi, Larose, Paris, 187 p.
- Marchal (J-Y.), 1974 —
L'Office du Niger : îlot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole ?, *Revue canadienne des études africaines*, vol. VIII, n° 1 : 73-90.
- Marchal (J-Y.), 1975 —
« Géographie des aires d'émigration en pays mossi », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. II, fascicule 3 : 30-68.
- Marchal (J-Y.), 1975 —
« Les migrations internes mossi. Des aires refuges aux terres neuves d'aujourd'hui », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. 1, fascicule 1 : 10-59.
- Marchal (J-Y.), 1978 —
L'onchocercose et les faits de peuplements dans le bassin des Volta, *Journal des Africanistes*, n° 48-2 : 9-30.
- Marchal J-Y., 1980 —
Chronique d'un cercle de L'AOF. Ouahigouya (Haute-Volta) 1908-1941, Orstom, « Travaux et documents » n° 125, Paris, 215 p.
- Marchal (J-Y.), 1986 —
Prémises d'un État moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960, *Cahiers d'études africaines*, 103, XXVI-3 : 403-420.
- Orstom (collectif), 1975 —
Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi, Paris/Ouagadougou, 12 tomes.
- Prost (A.), 1975 —
Les missions des Pères Blancs en Afrique Occidentale avant 1939, Imprimerie de la Mission catholique, Ouagadougou, 179 p.
- Quesnel (A.) et Vaugelade (J.), 1975 —
« Démographie et migration, Les migrations de travail mossi », *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Orstom, Paris/Ouagadougou, t. II, fasc. 3 : 1-146.
- Rémy (G.), 1981 —
« Les Mossi à la rencontre de la grande brousse », *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*, Travaux et Mémoires de l'Institut des hautes études d'Amérique latine, n° 32 : 117-131.

Tauxier (V. L.), 1912 —
*Le Noir du Soudan : pays mossi
et gourounsi*, Larose, Paris, 793 p.

Tauxier (V. L.), 1917 —
Le Noir du Yatenga, Larose, Paris,
661 p., appendices : 662-788.

Viguié (M.P.), 1950 —
La mise en valeur par la colonisation
africaine des terres irriguées du delta

central nigérien, *Agronomie tropicale*,
vol. V, n° 3-4 : 152-177.

Zahan (D.), 1963 —
« Problèmes sociaux posés
par la transplantation des Mossi
sur les terres irriguées de l'Office
du Niger », *African agrarian systems*,
IAI, Londres/Oxford Univ. Press,
vol. XIII : 392-403.